CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE
SEASONAL RENTAL CONTRACT

Villa Paloma

Purpple Deer Ventures UG
1679 route de Grasse
06140 Tourrettes-sur-Loup
contact@villa-paloma.fr
www.villa-paloma.fr

Contact géré par
CONCIERGERIE HOMER
+33 (0)626191493

Adresse de la location

Villa Paloma

1679 Route de Grasse

06140 TOURRETTES SUR LOUP

Coordonnées/ Coordinates

Les coordonnées du locataire sont celles indiquées sur la facture.

The Coordinates of the tenant shal be those as stated on the invoice.

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous envoyons le contrat de pré-réservation. Nous vous prions de bien vouloir verser dans les 5 jours l'acompte de 30% du montant total sur le compte indiqué ci-dessous. Après réception de l'acompte, la maison vous est définitivement réservée. Le solde doit être payé au moins un mois avant votre arrivée.

Dear Sir/Madam,

In response to your request, we are sending you the pre-reservation contract. We kindly ask you to pay the deposit of 30% of the total amount within 5 days to the account indicated below. After receipt of the deposit, the house is definitively reserved for you. The balance must be paid at least one month before your arrival.

DISCRIPTION	DISCRIPTION
Pour une expérience unique, loin de votre quotidien, La Villa Paloma vous ouvre ses portes en vous offrant un cadre exceptionnel (vue mer, calme, équipements et services). Situé à 4 minutes du village de Tourrettes sur Loup, réputé pour être l'un des plus beaux villages de France. *Site web: www.villa-paloma.fr* *Shambre: 7* *Lits:15 (lits supplémentaires et lits pour enfants sur demande)* *Surface: 250 m²*	For a unique experience, far from your daily routine, Villa Paloma opens its doors to you and offers an exceptional setting (sea view, calm, facilities and services). It's just 4 minutes from the village of Tourrettes sur Loup, renowned as one of the most beautiful villages in France. *Website: www.villa-paloma.fr* *Bedrooms: 7* *Beds : 15 (extra beds and cots available on request)* *Surface area : 250 m².*

COMPTE BANQAIRE	BANK ACCOUNT
Pour vos paiements par virement bancaire (en indiquantvotr nom et la ref sure la facture) **La réservation est confirmée par la réception d'un acompte de 30% du montant total dans les 5 jours.**	For payment by bank transfer (please indicate your name and invoice reference) **The reservation is confirmed upon receipt of a deposit of 30% of the total amount within 5 days.**

IBAN : DE32 1101 0101 5508 5784 10
BIC : SOBKDEB2XXX
Bank: Solaris Bank Berlin

ARRIVEE : Entre 16h et 20h (si vous ne pouvez arriver dans ce créneau horaire, merci de bien vouloir nous en informer). **DEPART** : Dernier jour prévu au contrat, avant 10h. Les locations doivent être laissées dans l'état où vous l'avez trouvé à votre arrivée (vaisselle nettoyée et rangée, poubelles sorties, serviettes et linge de lit regroupés). **LE SOLDE :** à régler 30 jours avant la date d'arrivée. **CAUTION** (non encaissée) : elle sera restituée dans les deux semaines suivant le départ. **LE LOCATAIRE,** après avoir pris connaissance du présent contrat, l'accepte sans réserve en versant l'acompte. Aucune signature n'est requise. **Voir conditions générales en annexe.**	**ARRIVAL**: Between 4 pm and 8 pm (if you cannot arrive within this time, please let us know). **DEPARTURE :** Last day of rental, before 10am. Rentals must be left in the condition in which you found them on arrival (dishes cleaned and put away, garbage taken out, towels and bed linen collected). **BALANCE:** to be paid 30 days before arrival. **DEPOSIT:** (not cashed): will be returned within two weeks of departure. **THE TENANT**, having read the present contract, accepts it unreservedly by paying the deposit. No signing required. **See general conditions in appendix.**

Conditions de location/ Rental terms and conditions

Le texte français prévaut.

Le Propriétaire a confié l'exécution du contrat à une Agence qui agit en son nom.

Les lieux loués devront être habités en "bon père de famille ", tout commerce y est rigoureusement interdit.

A peine de résiliation, le preneur ne pourra, EN AUCUN CAS, sous-louer ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement exprès du propriétaire ou de son mandataire.

Les locations sont équipées et meublées pour le nombre de personnes indiqué au recto. Sous aucun prétexte ce nombre ne pourra être supérieur sans l'accord préalable de l'Agence ou du Propriétaire
Les lieux et les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage. Tout manquement ou dégradation constaté à l'expiration du contrat devra être payé ou remboursé par le locataire, après consentement du mandataire.

Le locataire devra contrôler à son arrivée l'état des lieux et l'inventaire de la location ; il devra signaler dans les 24 heures les différences et anomalies constatées; ce délai expiré il ne pourra plus en être tenu compte ; *le logement et son contenu seront alors considérés en bon état*.

En raison du grand nombre d'arrivées et de départs au même moment, l'agence ne peut procéder à la vérification des lieux loués en présence des locataires, mais cet état sera fait de toute façon avant la prise de possession par notre personnel. Le locataire déclare accepter l'état des lieux de sortie qui sera effectué après son départ, et avant l'arrivée de nouveaux occupants, par l'Agence de location

La veille de son départ, le locataire doit signaler à l'agence l'heure de son départ pour les formalités de sortie.

Les chiens ou autres animaux sont interdits sauf accord de l'Agence ou du Propriétair.

Les locations commencent à 16 heures pour se terminer à 10 heures. Le locataire ne pourra prolonger son séjour sans l'accord préalable de l'agence, qui doit être demandé 48 heures à l'avance. Il devra régler immédiatement la somme correspondant à cette prolongation en cas d'accord. En cas de réduction de la durée du séjour, le Propriétaire ne sera pas tenue de rembourser le loyer correspondant à cette réduction.

La présente convention est ferme et définitive.
Le preneur ayant versé un acompte à valoir sur la location s'engage à prendre possession des lieux à la mise à la disposition fixée au contrat et à acquitter le solde de la location un mois avant le début de la location.

En cas d'annulation :

- à plus de 60 jours du début du séjour : l'acompte sera entièrement remboursé par le Propriétaire.
- à plus de 30 jours mais moins de 60 jours du début du séjour : l'acompte sera conservé par le Propriétaire.
- à moins de 30 jours du séjour : la totalité du séjour est dû par le locataire

La réservation n'est définitive qu'après l'accusé de réception de l'acompte, de 30% du montant de la location.

Une caution de 3000€ est réservée (mais non encaissée) sur la carte de crédit du locataire avant son arrivée, afin de couvrir les dommages causés au mobilier et autres objets présents dans les locaux loués. Le locataire reçoit à cet effet un lien pour mettre en place la cautuion avant son arrivée.

Cette somme sera remboursée dans un délai de deux semaines, déduction faite des éventuels dommages. Les locaux doivent être laissés propres et en ordre. Le cas échéant, les frais de lavage ou de nettoyage des tapis, protège-matelas, couvertures, matelas, literie, etc. qui présentent des taches seront retenus. Ce délai peut être porté à trois mois si la remise en état nécessite l'intervention d'une entreprise extérieure. Le fait que le bailleur perçoive cette caution ne peut pas le rendre responsable vis-à-vis du propriétaire des dommages que le locataire pourrait causer.

French text prevails.

The Owner has entrusted the execution of the contract to an Agency acting on his behalf.

The rented premises must be lived in “as a good father of the family”, any trade is strictly forbidden.

Under penalty of termination, the lessee may NOT, UNDER ANY CIRCUMSTANCES, sublet or assign his rights to the present agreement without the express consent of the Owner or his agent.

The rentals are equipped and furnished for the number of persons indicated on the recto. Under no circumstances may this number be exceeded without the prior agreement of the Agency or the Owner.
The premises and furnishings shall only be subject to the depreciation resulting from use. Any shortcoming or deterioration noted at the end of the contract must be paid for or reimbursed by the tenant, with the consent of the Agent.

On arrival, the tenant must check the inventory of fixtures and fittings and report any discrepancies or anomalies within 24 hours; once this time limit has expired, they can no longer be taken into account; the accommodation and its contents will then be considered to be in good condition.

If due to the large number of arrivals and departures at the same time, the agency is unable to check the rented premises in the presence of the tenants, but this check will be carried out by our staff before the tenant takes possession. The tenant declares that he accepts the inventory of fixtures which will be carried out after his departure, and before the arrival of new occupants, by the Rental Agency.

The day before departure, the tenant must inform the rental agency of the time of departure for check-out formalities.

Dogs or other animals are not allowed unless agreed by the rental agency or the Owner.

Rentals start at 4 pm and end at 10 am. The tenant may not extend his stay without the prior agreement of the agency, which must be requested 48 hours in advance. In the event of agreement, the amount corresponding to the extension must be paid immediately. In the event of a reduction in the length of stay, the Owner will not be obliged to reimburse the rent corresponding to this reduction.

The present agreement is firm and definitive.
The tenant, having paid a deposit, undertakes to take possession of the premises on the date specified in the contract and to pay the balance of the rental one month before the start of the rental period.

In the event of cancellation:

- more than 60 days before the start of the rental period: the deposit will be reimbursed in full by the Owner.
- more than 30 days but less than 60 days before the start of the rental period: the deposit will be retained by the Owner.
- less than 30 days before the start of the rental period: the full amount of the rental period is due by the tenant.

The reservation is not definitive until acknowledgement of receipt of the deposit of 30% of the rental amount.

A deposit of €3,000 is reserved (but not cashed) on the tenant's credit card prior to arrival, to cover damage to furniture and other items in the rented premises. The tenant will receive a link to set up the cautuion before arrival.

This sum will be reimbursed within two weeks, after deduction of any damage. The premises must be left clean and tidy. If necessary, the cost of washing or cleaning carpets, mattress protectors, blankets, mattresses, bedding, etc. with stains will be retained. This period may be extended to three months if the repairs require the intervention of an outside company. The fact that the lessor receives this deposit does not make him liable to the owner for any damage the lessee may cause.

Le locataire sera tenu de remettre les meubles et objets mobiliers à la place qu'ils occupaient lors de son entrée.
Il sera tenu responsable de tous dégâts dus à son inattention.

Les interruptions dans le fonctionnement des services généraux qui ne sont pas dues à un acte délibéré du bailleur, ne peuvent justifier d'une réduction de loyer. Le Propriétaire décline toute responsabilité pour toute privation ou diminution de jouissance.

Le Propriétaire décline toute responsabilité quant au retard apporté à la réalisation des réparations nécessaires pendant la période d'occupation. Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des lieux, en cas de réparation urgente incombant au propriétaire et nécessaire pendant la location ou lorsque les lieux loués sont à la vente.

Le Propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans les locaux loués.

Le Propriétaire est en droit de remplacer une location par une autre de même valeur si des raisons indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le locataire confirme qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant également les biens loués. A défaut d'assurance et en cas de sinistre, le propriétaire et son mandataire déclinent toute responsabilité à l'égard du locataire pour les recours qui pourraient être exercés contre le locataire, notamment par les compagnies d'assurances. Le locataire assume seul les conséquences de son défaut d'assurance pour les dommages qu'il pourrait causer au propriétaire, aux voisins, aux tiers ou à lui-même.

Le propriétaire a de son côté souscrit une assurance adéquate, mais celle-ci ne peut être mise en cause qu'en cas de responsabilité du propriétaire.

Les parties font élection de domicile au siège du propriétaire et reconnaissent les tribunaux dont dépendent cette situation comme seules juridictions compétentes.

The tenant is required to return all furniture and furnishings to their original position.

Interruptions in the operation of general services which are not due to a deliberate act on the part of the Owner may not justify a reduction in rent; the Owner declines all responsibility for any deprivation or reduction in enjoyment.

The Owner declines all responsibility for any delay in carrying out necessary repairs during the period of occupancy. The tenant may not object to a visit to the premises in the event of urgent repairs required by the Owner during the rental period or when the rented premises are for sale.

The Owner declines all responsibility in the event of theft or burglary in the rented premises.

The Owner has the right to replace a rental with another of the same value if reasons beyond his control oblige him to do so.

The tenant confirms that he/she has taken out civil liability insurance covering the rented property. In the absence of such insurance, and in the event of a claim, the owner and his agent decline all liability towards the lessee for any recourse that may be exercised against the lessee, in particular by insurance companies. The tenant alone assumes the consequences of his lack of insurance for damage he may cause to the owner, to neighbors, to third parties or to himself.

The owner has taken out adequate insurance, but this can only be called into question in the event of the owner's liability.

The parties elect domicile at the owner's registered office and recognize the courts having jurisdiction over this situation as the only competent courts.